



Gauré - Au fil de l'eau

Bulletin d'information du conseil municipal n°120

▪ **NAISSANCES**

Célian CARRERE né le 19/08/2017

Tous nos vœux de bonheur à Célian et nos sincères félicitations aux parents.

▪ **DECES**

René BATAILLE décédé le 12/08/2017

Guy LAFFORGUE décédé le 21/09/2017

Nous exprimons nos sincères condoléances aux familles des défunts.

▪ **SECRETARIAT DE MAIRIE – NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE**

A compter du **13/11/2017**, le secrétariat de mairie sera ouvert :

- **Mardi :** 8h30 à 12h - 14h à 17h30
- **Mercredi et jeudi :** 8h30 à 12h
- **Vendredi :** 8h30 à 12h - 14h à 17h

En dehors des horaires d'ouverture du secrétariat, les élus pourront se rendre disponibles sur rendez-vous.

▪ **CARTES GRISES – PERMIS DE CONDUIRE**

Auparavant réalisées en préfecture, toutes les demandes d'immatriculation d'un véhicule d'occasion, de changement d'adresse sur la carte grise, de vente ou don de véhicule, de duplicata de carte grise... ne pourront désormais se faire qu'en ligne, depuis le site internet <https://ants.gouv.fr> (rubrique « vos démarches »).

▪ PACS

La loi 2016-1547 du 18/11/2016 de modernisation de la justice du XXIème siècle a transféré aux communes de nouvelles compétences jusqu'ici assumées par les tribunaux.

Ainsi, à compter du 01/11/2017, l'enregistrement de la déclaration de PACS pourra être effectué à la mairie du lieu de résidence. Toutefois, les notaires continuent à exercer cette mission, conseillée notamment lorsque les contractants du PACS disposent d'un certain patrimoine.

Pour tout renseignement s'adresser au secrétariat de mairie.

▪ COMITE DES FETES

● LOTOS – 1,50€ LE CARTON

- Samedi 18/11/2017 à 21h
- Samedi 13/01/2018 à 21h
- Samedi 24/02/2018 à 21h
- Samedi 24/03/2018 à 21h

● NOEL DES ENFANTS

Le comité des fêtes proposera aux enfants de la commune le **dimanche 3/12/17** le spectacle «**Les lutins zinzins et le Père Noël**» à partir de 11h.

Il sera suivi du pot de l'amitié pour petits et grands à partir de 12h.

Les enfants pourront s'ils le veulent venir déguisés.

Pour des raisons de logistique (nombre de cadeaux à commander au Père Noël pour les enfants jusqu'à 10 ans qui seront présents au spectacle, nombre de convives à l'apéritif...), l'inscription est obligatoire, **au plus tard le 19 novembre**, uniquement par téléphone au 06.82.53.67.09 (appel ou sms). Il faudra préciser le nombre de convives, le nom, prénom et âge des enfants.

● ASSEMBLEE GENERALE

Le comité des fêtes convie les gauréens à son assemblée générale qui aura lieu le vendredi 2 février 2018 à 20h30, à la mairie.